



## Note conceptuelle

### **27<sup>e</sup> Réunion consultative du pré-Sommet sur l'intégration du genre au sein de l'Union Africaine**

**17–18 janvier 2016, Addis-Abeba, Éthiopie**

#### **1. Introduction**

La 27<sup>e</sup> session de la Réunion consultative du pré-Sommet de la Campagne « Le Genre: Mon Agenda » (GIMAC) se tiendra les 17 et 18 janvier 2016 à la Commission économique des Nations Unies pour l'Afrique (UNECA), à Addis-Abeba en Éthiopie, et aura pour thème : « **Perspective 2020: Assurer les droits des femmes en réalisant l'égalité des genres et en faisant taire les armes en Afrique** ». Ce thème est en phase avec l'attachement de l'Union Africaine à faire de 2016 l'« année des droits de l'homme avec une attention particulière pour les droits des femmes » ; il traitera également des engagements en faveur des droits de la femme tels que repris dans l'Agenda 2063 et la déclaration faisant de 2015 l'année de l'autonomisation des femmes et du développement de l'Afrique pour la concrétisation de l'Agenda 2063.

Le GIMAC est un réseau de femmes africaines issues de la société civile, dédié à la mise en œuvre de la Déclaration solennelle pour l'égalité de genre en Afrique/DSEGA (2004) et ses thèmes affiliés. Le réseau s'efforce de faire progresser la mise en œuvre des engagements et des objectifs repris dans le Protocole à la Charte africaine des droits de l'homme et des peuples relatifs aux droits des femmes en Afrique ou Protocole de Maputo (2003), la Déclaration et le Plan d'action de Beijing (1995) et d'autres instruments relatifs aux droits de l'homme.

En prélude au Sommet des Chefs d'États et de Gouvernement de l'Union Africaine de janvier 2016, le réseau GIMAC travaillera en étroite collaboration avec la Commission de l'Union Africaine, les ministres chargés du Genre et des Affaires féminines, les commissions économiques régionales, les organismes des Nations Unies et d'autres entités de la société civile, pour faire le point sur la situation des droits de la femme sur le continent et identifier les principales priorités d'action.

#### **2. Contexte**

Le réseau GIMAC compte plus de 55 organisations de la société civile actives dans la promotion de l'égalité des genres et la redevabilité concernant les droits des femmes. Le GIMAC a été lancé en 2002 à Durban en Afrique du Sud, et a depuis lors organisé des réunions consultatives biennuelles de la société civile en préambule aux sommets de l'UA dans le but d'impliquer ses États membres dans les discussions relatives aux droits, enjeux et problématiques des femmes. Le GIMAC est organisé autour des thèmes liés aux articles à la Déclaration solennelle pour l'égalité de genre en Afrique, à savoir les droits de l'homme, la gouvernance, la paix et la sécurité, l'autonomisation économique, l'éducation et la santé. Le GIMAC se penche également sur les questions d'actualité telles que le changement climatique et promeut le leadership des jeunes femmes africaines.

Les membres du réseau GIMAC sont des acteurs majeurs de la défense des droits des femmes et du développement et, au fil des années, le réseau a enregistré d'importants succès au titre de sa contribution en faveur de l'adoption du principe de parité de genre de l'UA, du Protocole de Maputo et de la DSEGA. Les recommandations du GIMAC ont été reprises dans les documents élaborés à l'issue du Sommet de l'UA; le réseau a, en outre, soutenu des campagnes de plaidoyer pour la nomination d'une femme à la présidence de la Commission de l'Union Africaine ainsi que d'une Envoyée spéciale de l'Union Africaine pour les Femmes, la Paix et la Sécurité.

En juillet 2012, le GIMAC a lancé l'initiative « Autonomisation des femmes dans l'agriculture » (EWA), en partenariat avec la Fondation pour le Renforcement des Capacités en Afrique (ACBF) dans le but de promouvoir le développement inclusif des moyens de subsistance pour faire face aux contraintes des femmes africaines dans la production agricole.

Lors de la 24<sup>e</sup> réunion du GIMAC, à Malabo en Guinée Équatoriale, la Présidente de la Commission de l'Union Africaine, l'Envoyée Spéciale pour les Femmes, la Paix et la Sécurité, les ministres chargés du Genre et les représentants des commissions économiques régionales, se sont joints aux délibérations du GIMAC et se sont engagés à travailler étroitement avec le GIMAC lors des futures réunions.

Les 19 et 20 janvier 2016, les participants du GIMAC prolongeront les délibérations avec la Commission de l'Union Africaine, les ministres du Genre et des Affaires féminines et les CER durant les sessions du pré-Sommet de l'Union Africaine sur le Genre qui se tiendra à l'Union Africaine.

### **3. Sujets de discussion pour la 27<sup>e</sup> Réunion consultative du pré-Sommet du GIMAC**

Les droits des femmes sont des droits humains et aucun développement durable ne sera possible si les droits des femmes ne sont pas garantis. Dans l'Agenda 2063 de l'Afrique, les États membres se sont engagés à mettre fin à toutes les guerres en Afrique et à éliminer toutes formes de discrimination fondées sur le genre d'ici 2020. Au titre de l'Agenda 2063, les États membres s'engagent notamment à améliorer la qualité de gouvernance, le respect des droits de l'homme et de l'État de droit et à renforcer le rôle des femmes à travers la réalisation de l'égalité et la parité des genres dans tous les domaines de la vie politique, économique et sociale.

En 2015, l'année de l'autonomisation des femmes et du développement de l'Afrique pour la concrétisation de l'Agenda 2063, les participants du GIMAC ont plaidé en faveur d'engagements forts de la part des États membres à accélérer les mesures visant à améliorer le statut des femmes africaines et ont salué l'adoption par les États membres de la déclaration faisant de 2015 l'année de l'autonomisation des femmes et du développement de l'Afrique pour la concrétisation de l'Agenda 2063.

En s'appuyant sur les recommandations passées du GIMAC, ses membres mobiliseront la société civile pour l'évaluation du progrès de la mise en œuvre des engagements ci-dessus dans leurs communautés locales et leurs pays et la formulation d'une action de la société civile permettant d'identifier les lacunes, les succès et des solutions pour promouvoir la mise en œuvre.

La 27<sup>e</sup> réunion du GIMAC servira également de plateforme pour recueillir les contributions de la société civile en faveur de la première édition de l'Index de la Déclaration solennelle (SDI) pour le suivi de la mise en œuvre de la DSEGA.

#### **4. Objectifs**

- Offrir à la société civile la possibilité d'évaluer les progrès sur les droits des femmes en Afrique en accord avec le thème de la 27<sup>e</sup> réunion du GIMAC.
- Formuler des recommandations clés de la société civile à l'endroit des Chefs d'États et de Gouvernement de l'Union Africaine en vue d'accélérer la mise en œuvre des droits des femmes.
- Élaborer un plan d'action pour le plaidoyer de la société civile afin d'identifier les lacunes, les succès et des solutions pour la promotion de la mise en œuvre des engagements en faveur des droits de l'homme.
- Solliciter la contribution de la société civile pour la première édition de l'Index de la Déclaration solennelle (SDI).
- Permettre aux membres de la société civile de travailler en réseau avec la Commission de l'Union Africaine, les ministres de l'Union Africaine chargés du Genre et des Affaires féminines, les commissions économiques régionales et les organismes des Nations Unies en vue de promouvoir des solutions d'action dans leurs pays et communautés locales.

#### **5. Principaux résultats attendus**

- Les recommandations du GIMAC sur les droits, les enjeux et les problématiques des femmes sont incluses dans les documents finaux du Sommet de l'Union Africaine de janvier 2016.
- Un plan d'action pour le plaidoyer de la société civile est élaboré pour promouvoir la mise en œuvre des engagements en faveur des droits de l'homme.
- La contribution de la société civile est recueillie pour la première édition de l'Index de la Déclaration solennelle.
- Les partenariats entre la société civile, la Commission de l'Union Africaine, les ministres de l'Union Africaine chargés du Genre et des Affaires féminines, les commissions économiques régionales et les organismes des Nations Unies sont renforcés.

#### **6. Partenaires co-organisateur**

La 27<sup>e</sup> réunion consultative du GIMAC sera organisée avec l'appui des points focaux et responsables thématiques du réseau, y compris, mais pas seulement, Femmes Africa Solidarité (FAS), African Centre for the Constructive Resolution of Disputes (ACCORD), le Forum des éducatrices africaines (FAWE), Ipas Africa Alliance, Women in Law and Development in Africa (WiLDAF), Egyptian Business Women Association (EBWA), Isis-Women's International Cross-Cultural Exchange (Isis-WICCE) et Abantu for Development.

#### **7. Partenaires et acteurs du GIMAC**

La Commission de l'UA et les organes de l'UA sont des partenaires clés du GIMAC. Les représentants de l'UA ont souvent participé aux réunions du pré-Sommet pour présider des sessions et prendre activement part aux débats. Le Centre africain pour le Genre de l'UNECA est un partenaire incontournable en matière d'appui logistique et technique pour les réunions consultatives du pré-Sommet.

Les autres partenaires et acteurs qui ont soutenu le réseau GIMAC au cours des dernières années incluent le Fonds de développement pour la femme africaine (AWDF), le Fonds d'action urgente pour l'Afrique, ONU-Femmes, la Fondation pour le renforcement des capacités en Afrique (ACBF), la Fondation Mo Ibrahim, le Fonds des Nations Unies pour la Population (FNUAP), le Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD), la Fondation Rockefeller, la Nobel Women's Initiative, la Fondation Mary Robinson pour la justice climatique, World Young Women's Christian

Association (World YWCA), le Nouveau Partenariat pour le développement de l'Afrique (NEPAD), l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO), le Gouvernement de la Norvège, le Gouvernement de la Finlande, le Département international pour le développement du Royaume-Uni (DFID), l'Agence suédoise pour le développement international (Sida).